



Liste de contrôle du dossier à soumettre pour une correspondance des formations postgrades en médecine intensive

- 1) Copie/PDF du diplôme de médecin
- 2) Copie/PDF du/des diplôme(s) de spécialiste étranger(s)
- 3) Copie/PDF de la reconnaissance MEBEKO du diplôme de médecin (pour les non-membres de l'UE : confirmation officielle authentifiée du pays d'origine)
- 4) Copie/PDF de la reconnaissance MEBEKO du diplôme de spécialiste (pour les non-membres de l'UE : confirmation officielle authentifiée du pays d'origine)
- 5) Aperçu tabulaire de votre CV professionnel
- 6) Liste tabulaire (selon l'exemple ci-dessous):

Périodes de formation postgraduée spécifiques à la discipline:

- Institution/établissement de formation,
- Spécialité concernée (Chirurgie, Médecine, Interdisciplinaire),
- Durée d'emploi (de/à ; nombre de mois),
- Fonction (AA, OA),
- Taux d'occupation (%),
- Certificats de travail pour chaque période de formation postgraduée

Périodes de formation postgraduée non spécifiques à la discipline :

- Institution,
- Spécialité concernée (Chirurgie, Médecine, Interdisciplinaire),
- Durée d'emploi (de/à ; nombre de mois),
- Fonction (AA, OA),
- Taux d'occupation (%),
- Certificats de travail pour chaque période de formation postgraduée

Formation postgraduée en médecine intensive (spécifique ou non spécifique):

Institution/ Établissement de formation	Pays	Spécialité	De	À	Nombre de mois	Fonction (AA/OA)	Taux d'occupation (%)	Certificats de travail joint(s) (oui/non)

- Autorisations de formation en médecine intensive du/de la directeur/trice médical(e) de l'établissement de formation concerné
- Attestations de formation en médecine intensive (liste/annonces d'événements) conformément au point 2.2. autres dispositions du règlement des spécialistes
- Preuve de réussite de l'examen de spécialiste en médecine intensive conforme aux directives d'équivalence de la SGI
- Preuve de paiement des frais (CHF 1'000.00) pour la procédure d'équivalence